



## MESSAGES-CLES DE PROTECTION POUR LA PROVINCE DU LAC

Février 2019

### Sécurité

- Les zones au nord de Litri et Kaiga Kindjiria, et le Nord-ouest de Tchoukoutalia sont déclarées 'zones rouge' par Décret sur la promulgation de l'état d'urgence dans cette zone. Toute personne qui s'y trouve pourrait être identifiée par les forces de l'ordre comme sympathisante de groupes armés sans interrogation.
- Face aux menaces, toute personne a le droit de rechercher la sécurité et la protection en dehors de son foyer d'origine.
- En cas de conflit, il est bien de se référer aux autorités (chefs de villages, comité de protection, juges) et d'éviter de se faire justice.
- Dès que vous entendez des tirs, il faut fuir les zones de combats car il y a risque d'être pris entre deux tirs.
- Il y a plus d'enlèvements depuis quelques temps. Ceci est nouveau.
  - Vous devez donc vous éloigner en groupe des villages et des zones de combats dès que possible.
  - Ne partez pas travailler les champs et collecter du bois seuls. Il y a risque élevé d'enlèvement.
  - Informez vos familles quand vous allez chercher de l'eau, allez aux latrines. Ne partez pas seuls.
- Les militaires sont des représentants de la loi tchadienne, ils doivent la respecter et ne pas abuser de leurs pouvoirs. Pour éviter que des abus se reproduisent, vous devez rapporter ces abus aux acteurs humanitaires et les autorités locales.

### Sensibilisation sur les violences basées sur le genre

### Messages aux enfants et adolescents:

- L'aide humanitaire est gratuite; personne n'a le droit de vous toucher ou de vous demander des faveurs en échange de la nourriture ou toute autre assistance.
- Pour éviter tout danger, demandez à un adulte de confiance qu'il vous accompagne pour aller aux latrines la nuit, pour chercher le bois de chauffe ou de l'eau.

### Messages aux adolescents:

- Si vous connaissez une camarade qui a été blessée ou touchée d'une façon qu'elle n'a pas aimé; il faut l'encourager à informer une personne de confiance qui pourra la soutenir en la référant aux services appropriés. Ne restez pas muet.
- Restez à l'abri de la violence et des abus. Si vous vous éloignez de chez vous, soit pour ramasser du bois ou aller à l'école, allez-y toujours avec quelqu'un avec qui vous vous sentez en sécurité.

### Messages aux femmes et parents:

- Le mariage d'enfant (- de 18 ans) nuit dangereusement à la santé des enfants et est puni par la loi pénale du Tchad.
- Les enfants ont besoin de soins et d'attention additionnels lors de situations de mouvements de population. Assurez-vous qu'un adulte de confiance soit présent lorsque les enfants effectuent des tâches domestiques, jouent à l'extérieur, utilisent les latrines ou vont se laver. Ne les laissez pas seuls aller chercher le bois de chauffe ou autres.
- Assurez-vous que vos enfants connaissent les endroits sûrs et ceux à ne pas fréquenter. Signalez toutes actions douteuses à l'autorité locale ou aux travailleurs humanitaires.
- Vous avez le droit d'être protégés. Vous pouvez signaler et déposer une plainte contre tout abus ou exploitation par un travailleur humanitaire ou ceux qui vous apportent assistance.
- L'aide humanitaire est gratuite ! Personne n'a le droit de vous toucher ou de demander des faveurs sexuelles en échange de la nourriture ou toute autre assistance.
- En temps de conflit, les femmes et les filles deviennent plus vulnérables. Protégez-les contre les enlèvements, les violences sexuelles et physiques et évitez les comportements et les propos blessants lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle.
- Essayer de soutenir collectivement les plus vulnérables comme ceux qui vivent avec un handicap, les femmes enceintes, les enfants chefs de familles, et les personnes blessées ou malades.

- Protéger les enfants est de la responsabilité de tous. Engageons les jeunes filles et garçons pour les changements positifs de comportement.

#### Messages aux responsables communautaires:

- Levons-nous comme un seul homme pour combattre le mauvais traitement, les viols, le mariage d'enfants (- de 18 ans) et les violences sexuelles qui sont des pratiques qui brisent la dignité humaine.
- Les violences sexuelles et basées sur le genre, sont punies par la loi pénale, n'ayons pas peur de saisir les autorités judiciaires.
- La prévention de la violence sexuelle est la responsabilité de tous. Prenons l'engagement aujourd'hui de briser le silence et de dénoncer tous les cas de violation des droits quel que soit la personne.
- Signaler la présence des enfants non accompagnés et séparés est une priorité et une obligation morale.

#### Messages aux acteurs humanitaires:

- Si des enfants ou des adultes, y compris des filles et des femmes, nous informent qu'ils ont été maltraités ou blessés, nous devons les rassurer au prime abord qu'on les tient pour crédibles, qu'ils ne sont pas coupables, au contraire ils sont victimes. Il faudra comme priorité les aider à obtenir les services dont ils ont besoins notamment la santé.
- Suscitez une approche de tolérance zéro vis-à-vis de toute personne qui tenterait d'obtenir des faveurs de toute nature en échange de l'assistance humanitaire.

#### Slogan

1. « Les femmes, les filles, leur dignité ne sont pas nos cibles ! »
2. « Dans les conflits armés, les filles sont exposées au viol, à l'esclavage sexuel et au mariage forcé. Sauvons et protégeons les filles du Tchad ! »
3. « Les mariages d'enfants (- de 18 ans ) constituent une violation du droit à la santé. Préservons la santé de nos filles en y mettant fin ! »
4. « Les mariages d'enfants (- de 18 ans) privent les filles de leurs droits à l'éducation et à la protection contre les abus et violences. Disons non au mariage d'enfant ! »
5. « Protéger les enfants contre les mariages forcés est un devoir sacré pour tout parent »

#### **Messages de sensibilisation sur la protection de l'enfant/ l'enrôlement des enfants dans les groupes armés**

- Un enfant non enregistré est un enfant en danger.
- L'enrôlement et utilisation des filles et garçons de moins de 15 ans dans les groupes armés constituent des crimes de guerre. Les auteurs s'exposent à des poursuites judiciaires tant au niveau national que devant la Cour Pénale Internationale.

- L'utilisation des filles et des garçons dans les conflits armés comme combattants, agents de renseignement, esclaves sexuels ou toute autre activité est interdite par les textes juridiques nationaux et internationaux.
- Lutter contre l'enrôlement des enfants par les groupes armés, c'est préserver l'avenir de la Nation.

### Slogans

1. « L'enrôlement des enfants dans les groupes armés est une violation flagrante de leurs droits ! »
2. « L'utilisation des enfants dans les conflits armés est un crime contre l'humanité ! »
3. « Un enfant ne peut et ne doit pas être un soldat ! »